

CONDITIONS GENERALES DE VENTES



Sonorisation & Deejay

Les présentes conditions générales de vente régissent l'ensemble des prestations fournies par LBXconcept' aux professionnels, aux particuliers, aux associations et aux comités d'entreprises et ont pour objet de définir les droits et obligations de LBXconcept' et du Client. La commande implique l'adhésion irrévocable aux Conditions Générales de Vente. Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications, les conditions applicables sont celles en vigueur sur www.lbxconcept.fr à la date de passation de la commande du Client. A cette fin le Client dispose de la faculté de télécharger, de sauvegarder et de reproduire ces conditions générales. Toute signature de contrat ou devis avec LBXconcept' signifie l'acceptation de ces Conditions Générales de Vente qui s'appliquent de plein droit.

ARTICLE 1 : Prestation MVF

La prestation MVF proposée comprend l'animation musicale, la sonorisation, l'éclairage, la scénographie, les éléments de projection vidéo en cas de souscription au « forfait prestige ». Toute la prestation est réalisée par LBXconcept'.

ARTICLE 2 : Obligations des parties

Le client s'engage à :

- Envoyer le devis daté et signé, approuvé par les mentions « *bon pour accord* » ou une confirmation écrite (datée et signée) en conformité avec les termes du barème ou du devis présenté. Le client dispose de 7 jours ouvrés (date de réception du devis) afin de communiquer son accord au prestataire. Dans le cas contraire, LBXconcept' se réserve le droit de répondre favorablement à un autre client pour la date initialement prévue.
- Renseigner les « Feuilles de Route » qui ne subiront plus de modification après avoir été approuvé par le prestataire. Il aura pour valeur de contrat à sa signature. Dans le cas où des modifications impliqueraient un remaniement substantiel du contrat initial, celles-ci pourront être facturées en supplément. Fournir les éléments audio/visuels* nécessaires, en certifiant disposer de tous les droits de diffusion y afférent. Seule la responsabilité du client pourra être engagée à ce titre. Informer de tous les délais utiles, et documents nécessaires à l'appréhension des besoins et à la bonne exécution de la prestation. Se conformer strictement aux préconisations techniques faites par le prestataire.
- Garantir au prestataire un emplacement de 10 mètres de longueur sur 2.50 mètres de profondeur sur un pan de mur, afin de garantir l'installation des équipements de sonorisation. Dans le cas où l'espace requis demeurerait insuffisant le jour de l'installation, LBXconcept' se réserve le droit de pas installer l'intégralité des équipements, le client restant redevable des sommes engagées sans possibilité de dédommagement ou remboursement de la part du prestataire.
- Garantir le prestataire contre toute action qui pourrait lui être intentée du fait du caractère des données ou informations qui auraient été fournies ou choisies par le client.
- Régler, dans les délais prévus, les sommes dues au prestataire.
- Être en pleine capacité juridique permettant de s'engager au titre du contrat et être titulaire d'une assurance responsabilité civile en cours de validité.
- Être en conformité avec les obligations découlant des décisions des autorités compétentes.

De son côté, LBXconcept' s'engage à :

- Intervenir dans l'élaboration des « Feuilles de routes » conjointement élaborées lors de rendez-vous de soirée par visio-conférences avec le client et proposer une offre de prestation reprenant l'ensemble des éléments commandés.
- Informer le client de manière régulière et efficace de l'avancée de la réalisation du contrat, notamment au travers de validations soumises (validation des choix musicaux et des contraintes et supports nécessaires aux animations éventuelles, des titres destinés à souligner les moments forts de l'évènement).
- Préparer et réaliser ses prestations conformément au contrat.
- Proposer un rendez-vous de préparation au client, dans le cas d'une souscription à une offre personnalisée.

ARTICLE 3 : Prix

Les prix sont présentés en Euros Toutes Taxes Comprises (TVA non applicable, art. 293 B du CGI), hors frais de livraison et déplacement qui restent à la charge du client sauf mentions ou conditions particulières. Toutes les commandes, quelles que soit leurs origines sont payables en Euros. Les prix indiqués tiennent compte des taxes applicables au jour de la commande. Si le taux de ces taxes venait à être modifié, ces changements pourraient être répercutés sur le prix des articles. Les produits et prestations seront facturés sur la base d'un devis accepté, ou à défaut sur la base des tarifs en vigueur sur le site Internet précité au moment de l'enregistrement de la commande. LBXconcept' se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment et de proposer aux clients une ou plusieurs promotions limitées dans le temps. Aucune remise ou ristourne de prix ne constitue un droit pour l'acheteur malgré les réductions antérieurement consenties. Elles doivent être expressément stipulées.

ARTICLE 4 : Commande

Toute commande vaut acceptation des prix et des descriptions des produits disponibles à la vente. Le client déclare avoir pris connaissance et accepté irrévocablement les présentes Conditions générales de vente avant la passation de sa commande. La validation de la commande vaut donc acceptation de ces Conditions générales de vente.

ARTICLE 5 : Réservations

- Pour les particuliers, toute réservation de prestation de location doit être accompagnée du paiement d'un acompte de 30%, mentionné sur le devis. La réservation est acquise après réception du devis approuvé et encaissement effectif de l'acompte. Le client dispose de 7 jours ouvrés après réception du devis, pour conclure une réservation de date par renvoi dudit devis signé précédé de la mention « Bon pour accord ». Au-delà de cette limite, LBXconcept' est en mesure de libérer la date et de conclure un contrat avec un autre client sans qu'aucune réclamation ne puisse être faite.
- Pour les professionnels, la validation du contrat se fait à réception du devis signé, accompagné d'un bon de commande. Un acompte de 30% est demandé à la signature du devis.

L'article L. 121-20 du Code de la consommation précise que le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités ; à l'exception le cas échéant, des frais de retour.

ARTICLE 6 : Paiement

Les paiements s'effectuent en euros et doivent être réalisés comme il suit :

Paiement d'un montant égal à 30% du montant total du devis lors de la commande (soit lors du retour par mail ou par courrier du devis nominatif, daté, et signé). Paiement du solde, restant dû, 10 jours avant le jour de d'exécution de la prestation, par virement bancaire. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Décret 2009-138 du 9 février 2009). Pour les professionnels, une indemnité minimum forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera exigible (Décret 2012-1115 du 9 octobre 2012). TVA non applicable, art.293 B du CGI. La facture est envoyée par mail au client et fait état de l'acompte déjà versé.

Pour les professionnels, le délai de 30 jours fin de mois est applicable. Tout retard de paiement au-delà de la date d'exigibilité entraînera de plein droit, en application de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, des pénalités de retard égales à 10,75%. De plus, et par application de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit, une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement est due en cas de retard de paiement dans les transactions commerciales.

ARTICLE 7 : Exécution et Report, clause pénale

7.1 : Exécution de la prestation

La prestation ne pourra être réalisée que si le client est à jour de ses obligations à l'égard de LBXconcept'. En cas de manquement par l'une des parties à l'une de ses obligations au titre des présentes, l'autre partie pourra faire valoir la résiliation du contrat, sous réserve de tout dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre le cas échéant.

7.2 : Report d'évènement

Dans l'hypothèse où l'évènement ne peut se tenir en raison des interdictions découlant des décisions des autorités compétentes, les obligations des contractants sont suspendues. Un report est possible dans un délai de 12 mois suivant la date de l'évènement initialement prévu, avec maintien des tarifs initiaux. Pour les reports entre 12 et 18 mois, les tarifs en vigueur seront appliqués. Au-delà des 18 mois, aucun report ne pourra être convenu, le client restant redevable des sommes dues au prestataire.

Sauf accord spécial, si le client résilie le présent contrat avant l'évènement, LBXconcept' conservera les sommes versées, quel que soit le motif de résiliation, à titre d'indemnité contractuelle irréductibles de résiliation du contrat.

Le client, restant redevable du solde restant dû au prestataire. Toute demande de résiliation de prestation devra faire l'objet d'une justification, envoyée par courrier en lettre recommandée.

7.3 : Limitation des Responsabilités

Si le lieu choisi par le client n'est pas équipé de limiteur de pression acoustique, le prestataire ne pourra être tenu responsable en cas d'acouphènes ou de nuisances auditives que le client et/ou ses convives pourraient subir. De même, en cas de nuisances sonores auprès du voisinage, le prestataire n'est pas responsable en cas d'arrêt contraint de la prestation par les pouvoirs publics ; le client ne pourra prétendre au remboursement de la prestation. Le client sera tenu pour responsable en cas de dégradation ou de la destruction de matériel volontaire, accidentelle, par négligence ou maladresse et sera tenu de rembourser le prestataire à hauteur des dégâts occasionnés. La détérioration du matériel du prestataire durant l'évènement et commise par l'un des invités ou participant, fera l'objet d'une facturation. Le montant de celle-ci sera à honorer à la fin de la prestation. Le montant de la détérioration sera estimé au prix du neuf. Par la suite, un avoir sera édité en faveur du client après soustraction des réparations et des frais de remise en état. D'autre part, le prestataire ne pourra être tenu responsable en cas de défaillance de l'installation électrique des lieux. Le client devra s'assurer qu'en plus de la puissance nécessaire aux autres prestataires, l'installation électrique devra pouvoir délivrer 4 kW supplémentaires pour faire fonctionner la sonorisation et les jeux de lumières, disponibles - à minima - sur deux lignes électriques distinctes. La responsabilité du prestataire sera entièrement déchargée à compter de la fin de la prestation ; ou si tout ou partie du présent contrat ne pouvait être réalisé, du fait de causes indépendantes de sa volonté. La responsabilité éventuelle du prestataire, ne pourra entraîner d'indemnités supérieures à la somme versée par le client pour les services prévus au présent contrat. Le prestataire réalisera ses prestations en respectant les règles de l'art en usage dans la profession, il est expressément convenu qu'il ne sera tenu qu'à une obligation générale de moyens. L'organisateur met en place au besoin les mesures appropriées en matière de prévention de l'alcoolisme, la responsabilité de LBXconcept' étant déchargée à cet égard. Le prestataire décline toute responsabilité d'un éventuel accident survenu lors des festivités et ne peut être tenu responsable des vols et dégradations sur les biens de l'organisateur ou de ses convives.

7.4 : Choix musicaux

Sauf spécification contraire et mentionnée dans les « Feuilles de Route » les prestations d'LBXconcept' sont des prestations DeeJays personnalisées. A ce titre, LBXconcept' s'engage, au travers de sa politique commerciale haut de gamme à respecter au maximum et selon le déroulement de la soirée, les choix musicaux du client mentionnés sur la « Feuille de route MVF ». Ce service ne peut être exigé que si les conditions de préparation et d'accès au contenu média ont respectées les clauses prévues par les présentes.

7.5 : Playlist

Toute playlist personnalisée devra être communiquée au prestataire DJ au moins 30 jours avant l'évènement afin de pouvoir être analysée et intégrée au programme de la soirée. Elle devra recevoir l'approbation du prestataire DeeJay. Dans le cas où le prestataire DeeJay ne posséderait pas tous les titres, le client fournira ceux sortant du standard "Généraliste" au moins deux mois avant l'évènement. LBXconcept' ne pourra être tenu responsable de l'incapacité du client à fournir ces titres hors standard dans un format exploitable (Eléments audio/visuels de qualités et formats exploitables, fichiers musicaux au format MP3 de qualité de compression 190Kbps minimum ; Vidéo compatible MAC et/ou Windows ; Diaporama au format MP4, MOV ou exécutable). Le profil de la playlist est défini entre le client et LBXconcept' avant l'évènement. Toutefois le client pourra durant l'évènement, intervenir auprès du DJ afin d'orienter ses choix musicaux. Il sera alors responsable de la satisfaction de ses invités et dégage toute responsabilité de la part d'LBXconcept'.

7.6 : Cas particuliers

Sauf indication contraire précisée au contrat, l'heure maximale de fin de diffusion musicale d'une prestation DeeJay est de 3 heures du matin (4 heures du matin pour les mariages quel que soit le forfait retenu) selon accord des bailleurs et règlements intérieurs ou décrets en vigueur.

7.7 : Réclamation

En cas de mécontentement sur la programmation DeeJay, le client devra en faire part clairement, dès qu'il en éprouvera le besoin, le jour de la prestation et argumenter sa réclamation. Toute prestation réalisée jusqu'à son terme - prévu dans les Feuilles de Route, ne pourra donner lieu à réclamation et ne pourra faire l'objet d'un quelconque remboursement.

ARTICLE 8 : Propriété intellectuelle, confidentialité et références

Tous les éléments du site www.lbxconcept.fr qu'ils soient visuels ou sonores, y compris la technologie sous-jacente, sont protégés par le droit d'auteur, des marques ou des brevets. Toute reproduction totale ou partielle de ces éléments est strictement interdite sans autorisation écrite de LBXconcept'. L'utilisateur qui dispose d'un site Internet ou d'une page Facebook ou Instagram à titre personnel et qui désire placer, pour un usage personnel, sur son site, sa page Facebook ou Instagram, une photographie où un lien simple renvoyant à une page du site, doit obligatoirement en demander l'autorisation à LBXconcept'. Il ne s'agira pas dans ce cas d'une convention implicite d'affiliation. En revanche, tout lien hypertexte renvoyant au site de LBXconcept' et utilisant notamment une inclusion par cadre ou par transclusion est en tout état de cause formellement interdit. Dans tous les cas, tout lien, même tacitement autorisé, devra être retiré sur simple demande de LBXconcept'. Les parties s'engagent à préserver le caractère strictement confidentiel de toutes informations et de tous documents internes obtenus ou échangés dans le cadre du contrat et de son exécution. Le client et tout autres prestataire ou invités doit plus particulièrement respecter le savoir-faire du prestataire, et ce dernier doit considérer comme confidentielles toutes les informations transmises par le client dans le cadre de l'exécution des présentes. Le prestataire pourra librement faire figurer le prénom du client particulier sur une liste de références et d'événements de son site internet. S'il le souhaite, le client pourra laisser une appréciation sur le compte Facebook ou Google du prestataire. Ce commentaire pourra faire l'objet d'une modération. LBXconcept' se réserve le droit d'ajouter à son site internet le logo et marque des clients professionnels au titre de ses références.

ARTICLE 9 : Informations nominatives

Les informations nominatives sont nécessaires à la gestion des commandes et aux relations commerciales. Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, les informations à caractère nominatif relatives aux acheteurs pourront faire l'objet d'un traitement automatisé. Les utilisateurs disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant.

ARTICLE 10 : Droits d'auteur et propriété intellectuelle

Selon l'article L 122-5-1° du Code de la propriété intellectuelle :

Pour toute manifestation avec orchestre, spectacle, musique et/ou disc-jockey rémunérés, une déclaration est faite par le client auprès de la SACEM. Le client s'engage à s'acquitter de tous les droits liés à la manifestation. Le prestataire détient, sur l'ensemble des prestations effectuées au titre des présentes, l'intégralité des droits de l'auteur. Par les présentes, le prestataire cède au client, sous réserve que celui-ci ait intégralement payé le prix et les frais visés à l'article 3.5 ci-dessus, la totalité des droits sur lesdites prestations. En cas de non-paiement intégral du prix dans les délais convenus, le client s'engage à restituer au prestataire tous éléments et documents en sa possession relatifs aux prestations accomplies par le prestataire, sur quelque support que ce soit, ainsi que les éventuelles copies qui auraient pu en être faites. Le client renonce à toute utilisation, sous quelque forme que ce soit, des travaux, études, réalisations et/ou développements effectués par le prestataire au titre des présentes. En toute hypothèse, le prestataire conserve la propriété des méthodes, du savoir-faire et des procédés qu'il aura développés ou mis en œuvre dans le cadre des présentes, et qu'il pourra librement utiliser pour d'autres projets au profit de tiers.

ARTICLE 11 : Assurances et Conditions de prestation Dee Jays.

Le prestataire s'engage à souscrire aux assurances nécessaires à la couverture de sa responsabilité civile du fait des dommages corporels, matériels et immatériels directs dont il serait rendu responsable. Par dommages, il faut entendre ceux de toute nature que lui-même, son personnel, ses sous-traitants, ses prestataires et plus généralement tous les intervenants de son fait, viendraient à causer directement au client, au personnel du client ou à des tiers. Le prestataire s'engage à maintenir ces garanties pendant toute la durée d'exécution du contrat et à en justifier sur demande du client. Nos Dee Jays sont indépendants. Il est rappelé au client que lors d'une prestation de 5 heures, un en-cas sera proposé au Dee Jay, qui disposera d'une pause fractionnable s'il le souhaite de 30 minutes. Lors d'une prestation de plus de 5 heures, il sera proposé un repas chaud et assis au Dee Jay, qui disposera d'une pause d'une heure fractionnable s'il le souhaite.

ARTICLE 12 : Matériel mis à disposition

Dans le cadre de l'événement, LBXconcept' met à disposition du matériel (demeurant son entière propriété) susceptibles de faire l'objet de casse ou dégradation par les personnes présentes sur les lieux. Le client demeure responsable des dégradations constatées sur le matériel. Tout matériel cassé, perdu, détérioré sera facturé au client selon les tarifs perte ou casse en vigueur.

ARTICLE 13 : Clause attributive de compétence, Droit applicable & Litiges

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française quel que soit le pays de livraison. La nullité ou le caractère illicite d'une des clauses des présentes conditions générales n'emportera pas la nullité desdites conditions ; la clause à insérer en remplacement de celle annulée sera celle en vigueur. De convention expresse, il est attribué compétence exclusive pour tous les litiges qui s'élèveraient entre les parties aux juridictions du TRIBUNAL COMPETENT DE POITIERS, quel que soit le lieu de livraison, mode de paiement, appel en garantie ou pluralité de défendeurs.

ARTICLE 14 : Service clientèle/Coordonnées

LBXconcept' Moine Anthony, est une micro-entreprise, dont le siège social se situe au :

7, lotissement de la Gabillerie, 86410 Dienné.

Et immatriculée au registre du commerce et des sociétés indépendantes RSI de Poitiers et du Registre des Commerces et des Sociétés de Poitiers (86) Vienne, France.

ARTICLE 15 : Politique de Confidentialité

LBXconcept' enregistre des informations personnelles permettant l'identification, de ses clients. Ces informations ne sont pas utilisées sans votre accord, nous les utiliserons seulement pour vous adresser des courriers, des brochures, des devis ou vous contacter. Les informations recueillies sur les sites bénéficient de la protection de la loi « Informatique et Libertés » no 78-1 du 06 janvier 1978. Elles bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition à communication et de suppression sur simple demande à LBXconcept'. LBXconcept' pourra procéder à des analyses statistiques sans que celles-ci soient nominatives et pourra en informer des tiers.

LBXconcept' ne contrôle pas les sites en connexion avec le sien, et ne saurait donc être responsable de leur contenu. Les risques liés à l'utilisation de ces sites incombent pleinement à l'utilisateur qui se référera à leurs propres conditions d'utilisation.

Conditions Générales de Vente de LBXconcept'
Copyright LBXconcept'©
Edition Août 2025